

Le prêt d'honneur santé

INITIATIVE OISE SUD

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur santé d'Initiative Oise Sud est un prêt destiné aux professionnels de santé.

Ce prêt permet de renforcer leur apport personnel et de compléter un prêt bancaire professionnel. Il peut financer le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) ou des investissements.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Initiative Oise Sud intervient pour les professionnels de santé qui exercent leur activité, ont leur siège social, ou s'installent sur l'un des territoires suivants :

- la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
- la Communauté de Communes La Ruraloise,
- la communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,
- les communes de la Vallée Dorée : Bailleval, Cauffry Laigneville, Liancourt, Monchy-Saint-Eloi, Mongneville, Rantigny.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Le prêt peut financer le BFR (Besoin en Fonds de Roulement) ou des investissements.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans garantie, ni caution personnelle pour un montant de 1 000€ à 10 000€.

Pour quelle durée ?

Le prêt a une durée de remboursement de 18 à 36 mois avec un différé de remboursement possible jusqu'à 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Sud Oise :

- tél : 03 44 24 05 63
- mail : nogentsuroise@initiative-oise.fr

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Entreprise Individuelle
 - › Profession libérale réglementée
- Filière d'activité
 - › Santé

Organisme

INITIATIVE OISE SUD

- 1, parvis Gersthofen
60180 NOGENT-SUR-OISE
Téléphone : 03 44 24 05 63
Télécopie : 03 44 24 06 92
E-mail : nogentsuroise@initiative-oise.fr